

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 5 mars 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-02

Le conseil d'administration s'est réuni le 5 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 février 2018.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,

Point de l'ordre du jour :

1.2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 18 décembre 2017.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

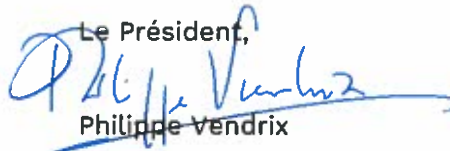
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions	0
Votes exprimés	29
Pour :	29
Contre	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2017.

Fait à Tours, le **13 MARS 2018**

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

13 MARS 2018

Transmise au recteur le :

13 MARS 2018

Direction des Affaires Juridiques

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ de Tours
Séance du 18 DÉCEMBRE 2017**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NÉRON ; Mme Claude OPHÈLE ; M. Philippe PRÉVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Chantal BARRIN-Le GUELLEC ; Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ;
Mme Mathilde GRALEPOIS ; M. Kilian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER ;
M. Pascal MEICHEL ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAUT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
Mme Yasmine LEBAILLY ;
Mme Anne BESNIER ; Mme Catherine BEAUMONT ; Mme Carole FAISANDIER.

Ont donné procuration

M. David FIALA à M. Emmanuel NERON
M. Benjamin LAVERGNE à Mme Christelle DUTILLEUL
Mme Emily ROSENFELD à M. Emmanuel THIBAUT
M. Bastien COLLINOT à M. Benoit. WOLF
M. Alexandre CHAS à M. Emmanuel NERON
M. Thibault COULON et Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe ROINGEARD
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON, Vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ;
M. Emmanuel LESIGNE, Vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile GOÏ, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Daniel ALQUIER, Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc DESMET ; Vice-président des relations internationales ; Mme Martine PELLETIER, Vice-présidente chargée de la culture ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Philippe ROINGEARD ; vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE ; M. Eric-Alain ZOUKOUA, Vice-président chargé des finances ; M. Alain BOTTON, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques ; Mme Nicole BODET-CASSEREAU, Agent comptable ; Mme Nathalie ALBERT ; Directrice de l'UFR Droit, Économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT ; directeur de l'UFR médecine ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ Directeur de l'IUT de Blois ; M. Benoist PIERRE, Directeur du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du Service de la Documentation ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des Services Financiers ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des Ressources Humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 13 novembre 2017

L'approbation du compte rendu du conseil d'administration du 13 novembre 2017 est reportée au prochain conseil d'administration.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations du Président

- COMUE Centre-Val de Loire

M. Jean-Marie Castelain, directeur de l'INSA Centre-Val de Loire, a été nommé administrateur de la COMUE CVL par Mme la Rectrice. La COMUE bénéficie par ailleurs d'une dotation des 200 000€ versée par la MESR (crédits d'impulsion). L'agent comptable de l'Université d'Orléans a été désigné agent comptable de la COMUE (adjonction de service). Dans le cadre de la contractualisation, la COMUE doit remettre au MESR un projet de stratégie de site pour début février 2018.

Jean Fabbri pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) s'étonne qu'une fois de plus les discussions sur la "stratégie" de la ComUE se fassent en dehors des instances élues et en ignorant les organisations syndicales.

- Convention avec le Conseil départemental d'Indre et Loire

L'Université est en train de négocier, avec le département, le renouvellement de la convention quadriennale dans laquelle le département apporte un soutien financier à l'Université pour la réalisation de certaines de ses activités dans deux secteurs : innovation et recherche ; culture et rayonnement du département. Le Conseil départemental se désengage en revanche de son soutien dans le secteur santé/social.

La santé des étudiants devrait être une préoccupation de tous, pour Jean Fabbri (EaT) c'est avant tout l'Etat qui se désengage.

Cette convention sera soumise à l'approbation du conseil lors de sa prochaine séance.

- SATT Grand Centre

Le conseil d'administration de la SATT a voté son transfert de Clermont-Ferrand à Tours. Le devenir des SATT est pour le moment incertain. Le commissariat général à l'investissement conduit actuellement une réflexion sur les SATT et sur leur maintien, notamment la SATT Grand Centre.

Pour Jean Fabbri (EaT), les péripéties autour de la SATT sont significatives : tout le monde sait que cela ne marche pas... et cela continue ! La Cour des Comptes et des rapports parlementaires disent cela bien après une organisation syndicale comme le snesup qui avait dénoncé ces structures de pseudo partenariat qui multiplient les intermédiaires et une bureaucratie interne couteux avant la valorisation des retombées de la recherche universitaire. Il interroge sur le Bio3 pour lequel, selon les élus EaT, la transparence est loin d'être acquise tant en terme de recherche que de formations non tous ouvertes.

- SRESRI

La phase de concertation pour l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est terminée. Le document final est en cours d'écriture. Il sera présenté au Conseil régional en février 2018.

2.2. Désignation du référent déontologue de l'Université

Conformément à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et au décret du 10 avril 2017, le Président de l'Université a désigné M. Christian Garbar, médiateur de l'Université et professeur émérite de droit public, référent déontologue. Le référent déontologue, qui peut être consulté par tout agent de l'université, apporte des conseils utiles au respect des principes déontologiques mentionnés au statut de la fonction publique.

2.3. Projet de plan Université 2040

L'article 55 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1), impose aux établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche de Développement Durable en élaborant un plan vert.

L'Université de Tours s'est engagée en 2009 dans une démarche de développement durable qui a conduit à mettre en place des initiatives ponctuelles, essentiellement tournées vers la protection de l'environnement. D'autres actions, relevant de la responsabilité sociétale, ont été également menées. Un diagnostic de ses actions a été dressé permettant d'engager une auto-évaluation appuyée sur le référentiel Plan Vert et de construire une démarche transversale pour élaborer le Plan « Université 2040 » d'intégration du développement durable.

Pour Jean Fabbri (EaT) la logique de ce projet est beaucoup trop concentrée sur sa centralisation et l'effet communication, il signale que bien des questions importantes devraient être traitées au plus près des composantes et des laboratoires (déchets chimiques et biologiques, collectes du papier...).

Le document présenté ici est un projet qui doit encore être enrichi.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Budget initial 2018

Le conseil d'administration doit approuver le budget global 2018 pour l'université de Tours. Il est constitué de 2 budgets annexes, un budget pour la Fondation François Rabelais et un budget annexe immobilier (service à comptabilité distincte - SACD). L'ensemble étant inclus dans le budget global de l'Université. Il a été construit selon les orientations du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), voté par le conseil d'administration (CA) le 3 juillet dernier. Un travail important a été effectué pour la préparation de ce budget afin d'améliorer sa sincérité. Ainsi, plutôt que de travailler sur une répartition à priori d'enveloppes de crédits permettant aux différentes composantes de fonctionner en 2018, il leur a été demandé de faire remonter leurs besoins. Ces demandes ont été examinées ensuite lors d'un dialogue de gestion formalisé. Ce travail doit favoriser une exécution budgétaire plus proche des prévisions. Dans le contexte de dévolution du patrimoine immobilier, il a été créé, pour ce budget 2018, un budget annexe immobilier permettant de recenser les différentes recettes et dépenses liées à l'immobilier dans l'Université. Certaines lignes de ce budget devront être fiabilisées en cours d'année 2018.

M. Eric-Alain ZOUKOUA, vice-président chargé des finances et M. Philippe DAILLOUX, directeur des affaires financières, présentent le budget initial.

L'analyse du budget selon Jean Fabbri (EaT) doit mettre en avant la sous dotation sévère de l'Etat en budget et en emploi. Il y a aujourd'hui plus d'étudiants et moins d'emplois ! Toutefois dans le document soumis au vote certains points pourraient évoluer : la fondation Rabelais pourrait voir son rôle étendu au soutien de la santé des étudiants et on peut s'interroger sur la tactique d'alerte sur ce budget et en même temps de la mise en réserve de crédits pour la nouvelle offre de formation.

Le budget initial 2018 est approuvé par la délibération n°2017-82 (28 voix pour et 3 contre).

Suite au vote du budget initial, le Président de l'Université donne lecture d'un courrier qu'il souhaite adresser à Mme la Rectrice, attirant son attention sur la situation de l'Université en termes de dotation budgétaire, notamment au regard des dotations attribuées à des universités comparables à l'Université de Tours.

Le conseil d'administration dénonce, à l'unanimité, la sous dotation notoire de l'Université de Tours et apporte son soutien au courrier du Président.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Campagne d'emploi 2018 des personnels BIATSS

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'utilisation des emplois de BIATSS vacants à la rentrée 2018 ou en cours d'année 2018 ainsi que sur les demandes de création exprimées par les composantes et services.

Pour Jean Fabbri (EaT), cette campagne d'emplois entérine la sous dotation alors que les besoins en emplois, avant tout statutaires, devraient être mieux défendus. Il appelle à rejeter ce projet.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois de BIATSS vacants en 2018 et la décision sur les demandes de création par la délibération n°2017-82 (25 voix pour, 3 contre et 3 abstentions).

4.2. Utilisation de supports d'emplois d'enseignant-chercheur vacants.

Suite à la réussite de M. Maël Lemoine au concours de recrutement des professeurs des universités à l'Université de Bordeaux, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018, le conseil d'administration doit décider de la qualification à donner à l'emploi de MCF désormais vacant. Il est par ailleurs demandé par l'IUT de Blois de modifier le profil d'un emploi vacant.

La qualification du poste de MCF 1066 (utilisation au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} septembre 2018) et la modification du profil du poste de MCF 8023 sont approuvées par la délibération n°2017-83 (30 voix pour et 1 abstention).

4.3. Extinction progressive du dispositif de passage en CDI en 3 ans.

Compte tenu des raisons d'ordre réglementaire et de gestion, il est proposé de mettre progressivement fin au dispositif propre à l'Université de Tours de passage en CDI au bout de 3 années.

Jean Fabbri (EaT) ne partage pas l'interprétation de la DAJ sur les textes actuellement en vigueur. Plusieurs organisations syndicales réclament davantage d'emplois statutaires afin de faire face aux missions de formation et de recherche et pour faire reculer une précarité grandissante (plus du tiers des emplois BIATSS) ; le passage de CDD à CDI était un mieux palliatif, nous refusons la mise en extinction du dispositif négocié il y a plusieurs années.

Le conseil d'administration approuve la suppression progressive du dispositif de passage en CDI au bout de 3 ans par la délibération n°2017-84 (28 voix pour et 3 contre).

4.4. Primes de charge administrative 2017-2018.

Conformément à l'article 3 du décret n°90-50 du 12 janvier 1990, le conseil d'administration doit arrêter, pour l'année universitaire 2017-2018, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives ainsi que les taux maximums d'attribution.

Le conseil d'administration a approuvé la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives pour 2017-2018 ainsi que les taux maximums d'attribution par la délibération n°2017-85 (unanimité).

4.5. Création d'un congé pour transformation pédagogique (CTP)

Afin de soutenir les démarches des enseignants et enseignants-chercheurs qui envisageraient de travailler à l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques ou de projets pédagogiques innovants, il est proposé la création d'un congé pour transformation pédagogique, à l'image de ce qui se pratique avec les CRCT.

Pour Jean Fabbri (EaT) ce dispositif introduit une nouvelle forme de concurrence entre les collègues et affaiblit le temps globalement consacré à la recherche qui est la grande perdante du sous-encadrement actuel.

Le conseil d'administration approuve la création d'un congé pour transformation pédagogique (CTP) par la délibération n°2017-86 (28 pour et 3 contre).

4.6. Attribution des semestres au titre des CRCT et des CTP

Le nombre de semestres annuels dégagés par l'Université pour les CRCT (congés pour recherches ou conversions thématiques) est actuellement de 12. Avec la création des CTP (congés pour transformation pédagogique), il est proposé d'attribuer, au maximum, 3 semestres pour les CTP.

Le conseil d'administration approuve le nombre de semestres pour les CRCT (9) et le nombre de semestres pour les CTP (3 au maximum, les semestres non pourvus sont reversés dans le contingent des CRCT) par la délibération n°2017-87 (28 pour et 3 abstentions).

4.7. Procédure d'indemnisation des mobilités d'enseignement Erasmus (CTP)

Afin de mieux reconnaître l'investissement des enseignants qui partent en mobilité Erasmus (STA), il est proposé de mettre en place une indemnité accessoire équivalente à 8h TD.

Le conseil d'administration approuve l'instauration d'une indemnité forfaitaire de 8h TD pour toutes les missions ERASMUS par la délibération n°2017-88 (unanimité).

5. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES.

5.1. Modifications des statuts de l'Université.

Le conseil d'administration est invité à apporter deux modifications aux statuts de l'Université

1. La première modification concerne le nom de l'Université.

Il est proposé que le nom de l'Université soit désormais « Université de Tours » en lieu et place « d'Université François-Rabelais de Tours ». Cette proposition repose sur deux motivations principales : l'article D. 711-1 du code de l'éducation selon lequel la dénomination officielle de l'université est « Université de Tours » ; le résultat de la consultation des personnels organisée en novembre 2017 dont 53,1% des votes se sont portés sur le nom « d'Université de Tours ».

L'enquête/sondage sur le nom de l'université a été biaisée selon Jean Fabbri (EaT) par la multiplicité des formulations intégrant le nom Rabelais. Il souligne le repli des références culturelles et historiques : le nom Anatole France a été retiré de la station de tram la plus proche du site Tanneurs, ici la disparition du nom Rabelais alors que des universités étrangères, contrairement à ce qui est avancé, comportent des noms propres, Humbolt par

exemple, est un affaiblissement de notre université qui se retrouve aussi dans la perte d'identité progressive du CESR qui s'oriente vers une nébuleuse patrimoniale assez peu claire.

2. La seconde vise à modifier la représentation des personnalités extérieures au conseil d'administration.

En effet, en vertu de l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole a pour compétence d'élaborer un programme de soutien et d'aide aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pour cette raison, il est proposé de substituer au représentant de la Ville de Tours au conseil d'administration un représentant de Tours Métropole.

Le conseil d'administration approuve les modifications des statuts de l'Université par la délibération n°2017-89 :

- nom de l'université (23 voix pour, 4 contre et 4 abstentions) ;
- remplacement, pour la représentation des personnalités extérieures, de « un pour la ville de Tours » par « un pour Tours Métropole » (unanimité).

5.2. Modification du règlement intérieur de l'Université.

Report

5.3. Rapport d'activité 2016/2017

Conformément au point 6° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le rapport annuel d'activité présenté par le Président.

Conformément à leur expression lors des CA, qui est avant tout constructive mais si rarement entendue, indique Jean Fabbri, les élus EaT appellent à rejeter le rapport d'activité.

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2016-2017 par la délibération n°2017-90 (28 voix pour et 3 contre)

5.4. Désignation d'un représentant de liste au comité électoral consultatif

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 13 novembre 2017 a, d'une part, procédé à la modification des statuts de l'Université (délibération n°2017-75) afin de mettre en conformité la composition du comité électoral consultatif avec le décret n°2017-610 et, d'autre part, procédé à la désignation des membres de ce comité. En l'absence de candidat représentant la liste « ELUS ASSOS » lors de la séance du 13 novembre 2017, il y a lieu d'effectuer cette désignation afin de compléter le comité électoral consultatif.

Le conseil d'administration approuve la désignation de M. Benjamin CAQUET, représentant de la liste « ÉLUS ASSOS » au comité électoral consultatif par la délibération n°2017-91 (unanimité).

5.5. Compte rendu des marchés publics signés par le Président de l'Université dans le cadre des pouvoirs délégués par le conseil d'administration

Il est présenté aux conseillers les marchés publics signés par le Président dans le cadre de la délégation de signature du conseil d'administration au Président de l'Université.

6 ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Désignation d'un représentant étudiant (1 titulaire et 1 suppléant) à la commission FSDIE

La CFVU du 26 octobre 2017 a proposé une modification de la composition de la commission du FSDIE validée par le conseil d'administration du 13 novembre 2017. La commission FSDIE comprend désormais un représentant étudiant (1 titulaire et 1 suppléant) élu par le conseil d'administration en son sein. En l'absence de candidat lors de la séance du 13 novembre 2017, il y a lieu de procéder à cette désignation.

Le conseil d'administration désigne Mme Jade DELAGE (titulaire) et de M. Bastien COLLINOT (suppléant) à la commission du FSDIE par la délibération n°2017-92 (unanimité).

6.2. Estimation des capacités d'accueil en licence

En raison de la mise en place de l'application Parcoursup (en remplacement d'admissionpostbac) et de son ouverture le 22 janvier 2018, la DGESIP, en lien avec le Rectorat, a demandé aux universités de faire remonter leurs estimations de capacité d'accueil en première année de licence pour le 17 janvier 2018. Il est donc nécessaire que le conseil d'administration arrête les estimations de capacité d'accueil en L1.

Pour Jean Fabbri (EaT), le dispositif parcoursup couplé aux capacités d'accueil organise de facto la sélection à l'entrée à l'université et plus encore sur le long terme exacerbe la concurrence entre toutes les universités pour les licences et les masters. Le risque pour les nouvelles générations d'une sélection sociale féroce et d'une désertification universitaire en M et D justifie un vote contre.

Le conseil d'administration approuve le tableau de l'estimation des capacités d'accueil en première année de licence et PEIP par la délibération n°2017-93 (27 voix et 4 contre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 5 mars 2018

**Le Président,
Philippe Vendrix**

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'Université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)